

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuñtsic–
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelega-Maisonneuve

Le 22 janvier 2024

**Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel
d'offres**

Mandat SMCE237231065

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux municipaux d'infrastructures aux abords du CHUM – Lot H, comprenant des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout et de conduite d'eau secondaire, de construction de chaussée souple, de trottoirs en pavés de béton, de fosses de plantation, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sanguinet de la Gauchetière à René-Lévesque et dans le boulevard René-Lévesque d'Hôtel-de-Ville à Saint-Denis - Arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 11 014 650,90 \$ (contrat: 9 258 618,00 \$ + ajustement du prix du carburant: 41 391,00 \$ + contingences: 944 820,43 \$ + incidences: 769 821,47 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 509501 - 1 soumissionnaire

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231065

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux municipaux d'infrastructures aux abords du CHUM – Lot H, comprenant des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout et de conduite d'eau secondaire, de construction de chaussée souple, de trottoirs en pavés de béton, de fosses de plantation, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sanguinet de la Gauchetière à René-Lévesque et dans le boulevard René-Lévesque d'Hôtel-de-Ville à Saint-Denis - Arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 11 014 650,90 \$ (contrat: 9 258 618,00 \$ + ajustement du prix du carburant: 41 391,00 \$ + contingences: 944 820,43 \$ + incidences: 769 821,47 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 509501 - 1 soumissionnaire

À sa séance du 20 décembre 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 janvier 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division des grands projets de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont d'abord décrit le contexte dans lequel s'inscrivent les travaux d'aménagement autour du nouveau CHUM. Ils ont d'ailleurs tenu à préciser que le calendrier de réalisation des travaux a été élaboré de pair avec divers intervenants afin de tenir compte des impacts sur les opérations du centre hospitalier. L'approche privilégiée a été de diviser les travaux en huit lots, dont le lot H, qui fait l'objet du présent dossier décisionnel.

Après avoir décrit la nature des travaux et présenté le plan de localisation, les invités ont passé en revue les différentes étapes de l'appel d'offres, publié du 7 août au 5 octobre 2023. Durant cette période, quatre addendas ont été émis, dont deux pour repousser la date d'ouverture des soumissions. Il y a eu huit preneurs de documents et un seul soumissionnaire. Il est à noter que parmi les sept entrepreneurs n'ayant pas déposé d'offre, six sont connus comme étant des sous-traitants. Quant à l'unique soumissionnaire, Roxboro Excavation inc., il a déposé une offre de 33,23 % supérieur à l'estimation. Après une négociation, où la Ville a obtenu une réduction de 1,23 %, l'écart est désormais de 32 %. L'analyse de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC) a révélé que l'écart de prix le plus important se situe dans le maintien de la mobilité et de la sécurité routière (14,63 %).

Comme en témoignent les résultats du présent appel d'offres et de celui pour le lot G – annulé en mars 2023 en raison d'un écart démesuré avec l'estimation –, ce projet suscite très peu d'intérêt auprès des entrepreneurs. L'un des éléments qui semblent être en cause est les travaux de démolition et de remblai d'un tunnel, qui est sous l'emprise de la rue de la Gauchetière. Malgré que le prix soumis par Roxboro Excavation inc. soit plus élevé, le Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que le Service des infrastructures du réseau routier ont recommandé de procéder à l'octroi de ce contrat.

Au terme de la présentation, les commissaires ont échangé avec le Service sur les facteurs pouvant influencer la négociation. D'après les invités, le carnet de commandes des entrepreneurs et le contexte de réalisation du projet sont deux facteurs très importants. Dans ce cas-ci, le projet n'était pas très favorable à la négociation, car plusieurs facteurs le rendent moins attrayant, dont la localisation des travaux au centre-ville et la proximité du CHUM. Par exemple, la forte présence d'ambulances, qui rend la gestion de la circulation plus délicate. Également, les chantiers au centre-ville s'accompagnent de difficultés pour trouver de la main-d'œuvre, pour établir le bureau de chantier, pour l'entreposage du matériel, etc. La discussion s'est poursuivie sur les mesures pouvant être mises en place pour réduire les irritants et rendre les contrats dans ce secteur plus attrayants. Pourrions-nous offrir la gratuité des espaces de stationnement? Une plus grande emprise publique pour y installer les roulottes de chantier? Bien que la conversation n'ait pas abouti à des réponses, les commissaires et les responsables ont convenu qu'il y avait matière à réflexion.

Les commissaires ont aussi voulu savoir pourquoi le tunnel et sa démolition semblaient avoir un impact si important dans le projet. Comme l'ont expliqué les invités, le défi est principalement logistique, car il y a tout près un stationnement étagé, ce qui complique le maintien de la circulation. De plus, ce type de travaux n'est pas si habituel en génie civil.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Division des grands projets de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231065 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.